

## PHILIPPINES

**Date des élections:** 7 avril 1978

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée législative intérimaire, prévu par les amendements constitutionnels adoptés en octobre **1976**.

### **Caractéristiques du Parlement**

L'Assemblée législative intérimaire (*Batasang Pambansa*) des Philippines, monocamérale, est composée de 190 membres dont 165 élus au scrutin direct. Les 25 sièges restants sont détenus par le Président de la République, 10 membres de son Cabinet et 14 membres élus au scrutin indirect par des organisations agricoles, de travailleurs et de jeunesse.

### **Système électoral**

Conformément à la Constitution de 1973 telle qu'amendée, sont électeurs tous les citoyens des Philippines âgés de 18 ans révolus qui ne sont pas frappés d'incapacité par la loi et qui ont résidé dans le pays pendant un an au moins et dans leur circonscription électorale pendant six mois au moins.

Sont éligibles à l'Assemblée les citoyens philippins de naissance âgés de 25 ans révolus, instruits et inscrits sur les registres électoraux de leurs circonscriptions. Les membres de l'Assemblée élus au scrutin direct sont choisis sur la base de la représentation proportionnelle.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Les élections législatives du 7 avril 1978 étaient les premières depuis que le Président de la République Marcos a imposé la loi martiale dans le pays tout entier en 1972\*. Les électeurs philippins avaient approuvé en octobre 1976 un certain nombre d'amendements à la Constitution de 1973, dont un visant à la création d'une Assemblée législative intérimaire. La Constitution de 1973 prévoyait une Assemblée nationale élue mais, aux termes de dispositions provisoires, conférait au Président le pouvoir de convoquer une Assemblée nationale intérimaire, pouvoir dont il n'a pas usé jusqu'en 1978, quand l'Assemblée

\* Voir *Chronique des élections parlementaires VII* (1972-1973), p. 10.

intérimaire fut élue; cette Assemblée restera en place jusqu'à la fin de la loi martiale et la tenue de nouvelles élections en vue d'un retour à un système de gouvernement démocratique.

Les élections d'avril ont été annoncées en janvier et la campagne électorale a commencé en février. Le parti du Président, le Mouvement pour la nouvelle société, a remporté une victoire nette en gagnant les 21 sièges de Manille — les seuls brigüés par l'opposition, c'est-à-dire le Renforcement de la nation ou « Laban » (coalition du Parti libéral et d'autres organisations politiques, travaillistes, estudiantines et communautaires). L'opposition a lancé des accusations de fraude dans le dépouillement du scrutin.

La Constitution permet au Président Marcos d'assumer les fonctions de Premier Ministre et de légiférer par décret. Il a officiellement convoqué l'Assemblée nouvellement élue le 12 juin 1978.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée législative

	21.463.094
	18.355.862 (85,52%)
Formation politique	Nombre de sièges
Mouvement pour la nouvelle société . . . . .	152
	13
	165

2. Répartition des membres de l'Assemblée législative  
par catégories professionnelles

Avocats. . . . .	77
Fonctionnaires du secteur public. . . . .	35
Hommes d'affaires. . . . .	29
Enseignants. . . . .	12
Agriculteurs. . . . .	11
Ingénieurs. . . . .	9
Médecins. . . . .	5
Dirigeants de syndicats. . . . .	5
Etudiants. . . . .	5
Journalistes. . . . .	3
Généralistes à la retraite. . . . .	2
Divers. . . . .	8
	201*

3. Répartition des membres de l'Assemblée législative  
suivant le sexe

Hommes. . . . .	170
Femmes. . . . .	11
	181**

4. Répartition des membres de l'Assemblée législative  
par classes d'âge

20-29 ans. . . . .	7
30-39 » . . . . .	20
40-49 » . . . . .	57
50-59 » . . . . .	57
60-69 » . . . . .	29
70-79 » . . . . .	9
80 ans et au-dessus. . . . .	2
	181**

\* Certains membres de l'Assemblée exercent plusieurs professions.

\*\* Données concernant les membres qui avaient alors prêté serment.